

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE DE BEDARRIDES

ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget a été établi dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 13 mars 2025.

Le budget 2025 pourra être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures de bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser autant que possible des subventions pour chaque projet d'investissement ;
- de maintenir un niveau d'épargne, véritable socle de l'autonomie financière.

TITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE BEDARRIDES 2025

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. DEPENSES

Chapitre	Proposé au BP 2025	BP 2024 BP + DM + RAR N-1	CA 2024 Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 161 755,64	1 393 815, 18	1 230 670,51
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 152 942,83	3 102 700,00	2 965 670,35
014 - Atténuations de produits	132 096,90	195 400,00	195 398,56
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	449 965,08	471 960,92	462 540,16
65 - Autres charges de gestion courante	770 218,91	683 381,27	675 613,98
66 - Charges financières	67 807,87	76 850,43	76 850,43
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	3 000,00	508,23
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 642,00	4 175,00	2 058,96
023- Virement à la section d'investissement	1 011 713,54	289 844,90	0,00
043- Opérations ordre intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 750 142,77	6 221 127,70	5 609 311,18

En dépense, le budget s'élève à **6 750 142,77 €**, soit une augmentation de **529 015,07 €** par rapport au BP 2024.

I- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à **1 161 755,64 €**.

Elles ont été diminuées d'un montant de 232 059,54 € par rapport au BP 2024 en fonction des variations sur les dépenses suivantes :

- Energie : - 191 873,00 €
- Maintenance : - 45 560,69 €
- Entretien des bâtiments : + 16 170,00 €

II- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles sont de **3 152 942,83 €** au BP 2025, soit une hausse de 50 242,83 € par rapport au budget 2024.

Ce montant prévisionnel 2025 tient compte des éléments suivants :

- Revalorisation des taux de cotisations employeur à la CNRACL
- Prise en charge à hauteur de 50% de la prévoyance des agents
- Mise en place des astreintes de la police municipale

III- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit de la contribution communale au fonds de péréquation intercommunal et communal et du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le montant inscrit pour 2025 s'élève à **132 096,90 €** soit une baisse de 62 369,10 €.

Cette baisse s'explique par le retour à la normale de la situation. Aucun rattrapage n'a été demandé par la trésorerie.

IV- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant de ce chapitre s'élève à **770 218,91 €**, soit une augmentation de 86 837,64 € par rapport au BP 2024.

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse de la participation de la commune auprès du SDIS84 (+ 4 614,02 €), du CCAS (+ 15 000 €) ainsi qu'à l'OGEC (+ 22 292,79 €)

L'enveloppe des subventions versées aux associations reste quant à elle stable.

VI- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt en diminution constante, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté par la commune.

VII- Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges sont évaluées sur la base des propositions du trésorier comptable pour des admissions en non-valeur ou des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

VIII- Les provisions pour risques (chapitre 68)

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable (contentieux par exemple). Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

En 2025, à la demande du Trésorier, **1 642,00 €** ont été provisionnés pour couvrir le risque lié au non recouvrement correspondant essentiellement à des restes à recouvrer de paiement de débiteurs particuliers ou organismes payeurs.

IX- Les opérations d'ordre (chapitres 023 ; 042 et 043)

Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : **1 011 713,54 €**, cette dépense est équilibrée en recette d'investissement au chapitre 021.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : **449 965,08 €**, il s'agit des opérations d'amortissements dont l'équilibre est en recette d'investissement (chapitre 040).

b. RECETTES

Chapitre	Proposé au BP 2025	BP 2024 BP + DM + RAR N-1	CA 2024 Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	608 928,22	613 069,11	0,00
013 - Atténuations de charges	80 000,00	110 000,00	104 564,03
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	444 119,79	428 078,00	479 291,58
731 - Fiscalité locale	3 763 694,00	3 675 853,00	3 699 209,43
74 - Dotations, subventions et participations	1 135 096,00	1 090 388,82	1 187 717,66
75 - Autres produits de gestion courante	155 053,45	297 759,00	127 236,25
76 - Produits financiers	1 000,00	0,00	1 231,64
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise des provisions semi-budgétaires	0,00	80,00	19,93
042 - Opérations ordre transfert entre sections	562 251,54	5 899,77	5 899,77
043 - Opération ordre intérieur de la section			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 750 142,77	6 221 047,70	5 605 170,29

Le montant des recettes s'établit à **6 750 142,77 €**, soit une augmentation de 529 095,07 € par rapport au BP 2024 et 1 144 972,48 € par rapport au CA 2024.

I- Atténuations de charges (chapitre 013)

Elles correspondent au remboursement d'une partie des absences des agents.

II- Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes prévues s'élèvent à **444 119,79 €** soit une augmentation de 16 041,79 €.

III- Impôts et taxes (désormais en M57 – Chapitre 731)

Le montant prévu pour ce chapitre est de **3 763 694,00 €**.

LIBELLE	TAUX 2025
Taxe foncière bâti	41,75 %
Taxe foncière non bâti	85,37 %
Taxe habitation	15,05 %

IV - Dotations de l'Etat et subventions (Chapitre 74)

Le montant prévisionnel 2025 de ce chapitre s'élève à **1 135 096,00 €**. Il s'agit notamment des recettes de la CAF et des dotations de l'Etat (DGF) qui est estimé avec prudence car les chiffres ne seront communiqués qu'entre le 31 mars et début avril.

V- Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre correspond aux recettes des revenus des immeubles, il est pour le moment estimé à **155 053,45 €**.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a. DEPENSES

Les nouvelles dépenses d'investissement s'élèvent à **5 629 250,06 €** et sont constituées de :

1. **Dotations, fonds divers et réserves** (chapitre 10) pour 81 204,98 € dont 9 514,00 € de report. Il s'agit des 20% de recettes encaissées au titre de la Taxe d'Aménagement à reverser à la CASC ;
2. **Remboursement en capital des emprunts** en cours (chapitre 16) pour 235 000,00 € ;
3. **Dépenses liées aux études, équipements et travaux :**
 - a. chapitre 20 : 92 569,24 € dont 9 900,00 € de restes à réaliser ;
 - b. chapitre 21 : 3 800 466,51 € dont 290 551,25 € de restes à réaliser ;
 - c. chapitre 23 : 180 931,31 € dont 92 012,47 € de restes à réaliser.

Dans ces trois chapitres, les nouvelles dépenses pour les projets en cours ont été intégrées ainsi que les dépenses relatives à l'ensemble des projets mentionnés dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Pour l'essentiel il s'agit :

En études (chapitre 20 : immobilisations incorporelles)

- ❖ Assistants à maîtrise d'ouvrage pour divers projets cités ci-dessous

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

- ❖ Accessibilité PMR de la salle de danse
- ❖ Remplacement des escaliers principaux de l'école primaire Jacques Prévert
- ❖ Acquisition de véhicule propre
- ❖ Acquisition de mobilier pour les écoles
- ❖ Mise aux normes du cimetière communal

En travaux (chapitre 23 : immobilisations en cours)

- ❖ Continuité du projet de réhabilitation des locaux de la Police Municipale

b. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement du même montant que les dépenses s'établissent de la manière suivante :

Au chapitre 10 au titre des dotations et fonds divers : 114 894,89 €

Au chapitre 021, virement de la section de fonctionnement : 1 011 713,54 €, cette recette est équilibrée en dépenses de fonctionnement au chapitre 023.

Au chapitre 13 au titre des subventions : 379 982,85 € de recettes prévisionnelles de subventions de l'Etat, du département de Vaucluse, de la région Sud et divers autres organismes (CAF, CNRACL).

Au chapitre 024 au titre des produits des cessions d'immobilisations : 2 506 099,27 € ; somme qui correspond à la vente de la Plaine du Grenache.

Aux chapitres 040 opérations d'ordre de transfert entre sections et 041 opérations patrimoniales : 676 826,71 €. Ces montants correspondent aux amortissements.

La section d'investissement a été préparée dans le cadre de ce BP 2025 en tenant compte essentiellement d'un travail d'optimisation et de sécurisation des financements des opérations d'investissement et a été effectué pour assurer pour la plupart des projets d'investissements un taux de subvention à minima égal à 80% avec les partenaires institutionnels.